



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 12/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2023, le 12 Décembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. CHENAULT Yohann, Adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 05/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/12/2023.

Présents : M. CHENAULT Yohann, Adjoint, Mme ASSELIN Caroline, Mme GEINDREAU Sabine, Mme BECQUE Cathy, M. PELLETIER Laurent, M. FRAPPIN Christophe, M. FRANCAERT Jean-Luc

Excusé ayant donné procuration : M. BAUNARD Dominique à M. CHENAULT Yohann

Excusé : M. POISSON André

Secrétaire de séance : Mme GEINDREAU Sabine

D2023_45 – Attribution d'une Subvention au Refuge de la Petite Arche

Le 1^{er} Adjoint au Maire explique au Conseil Municipal que le Refuge de la Petite Arche a récupéré le bouc qui avait été trouvé sur la commune fin août sous la condition que la commune prenne en charge les frais de castration pour la stérilisation de l'animal qui s'élève à 69,89 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **attribue** une subvention communale de **100 €** au Refuge de la Petite Arche
- **dit** que le crédit correspondant est inscrit au chapitre 65 article 65748 du budget primitif ;
- **autorise** le Maire à procéder au versement de cette subvention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 15/12/2023

Le 1^{er} Adjoint au Maire,
M. CHENAULT Yohann,

Le secrétaire de séance,
Mme GEINDREAU Sabine




